

Dossier d'inscription

- Fiche d'inscription dûment complétée
- 2 photos d'identité récentes dont une à coller sur cette fiche d'inscription
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité
- Curriculum-vitae
- Attestation recensement OU certificat de participation à la journée défense et citoyenneté (pour les Français de moins de 25 ans)
- Attestation de justification d'une expérience d'animation de groupe de 200 heures OU copie du diplôme permettant la dispense
- Attestation de prévention et secours civique niveau 1 (PSC1)
- Attestation de prise en charge OU fiche de liaison Mission Locale/Pôle Emploi OU formation validée sur votre CPF
- **Un dossier récapitulatif de votre pratique personnelle d'activité culturelle sous forme d'un portfolio argumenté présentant vos pratiques artistiques et ou culturelles OU diplôme permettant la dispense**
- Vaccins obligatoires à jour

Pour tout autre renseignement et pour recevoir la fiche d'inscription et le référentiel de formation, contactez les CEMEA PACA 47 rue Neuve Sainte Catherine 13007 Marseille. 04 91 54 25 36

Contacts

Pour tous renseignements contactez notre référent administratif des formations à l'animation professionnelles Mr GALERA Florian par mail sur fgalera@cemea-paca.org

Tarifs et aides financières

Montant de la formation sans aides : 7 728 €

La formation peut être pris en charge par :

- Un employeur via un contrat d'apprentissage ou via leur OPCO
- Le conseil régional et le Fond Social Européen si vous êtes demandeur.seuse d'emploi (suite à la validation du projet de formation par un conseiller Mission locale ou Pôle emploi)
- Nous vous invitons à consulter votre espace Compte Personnel de Formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/>

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Pour toute information concernant l'adaptation des moyens de la prestation pour des personnes en situation de handicap merci de prendre directement contact avec le référent handicap du site de formation :

fgalera@cemea-paca.org

Les équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés

Ce diplôme d'État enregistré au Répertoire National des Certifications Professionnelles (réf. RNCP28557) est classé au niveau 4. La personne titulaire de ce BP JEPS AC peut obtenir des allègements et ou dispenses dans certains diplômes du champ de l'animation, du social et médico-social.. Il/Elle peut se présenter au concours de la fonction publique territoriale.

Suite du parcours possible dans la filière professionnelle : CC Diriger un ACM/ DEJEPS

Suite du parcours possible hors filière JEPS ou apparenté ; Médiateur culturel

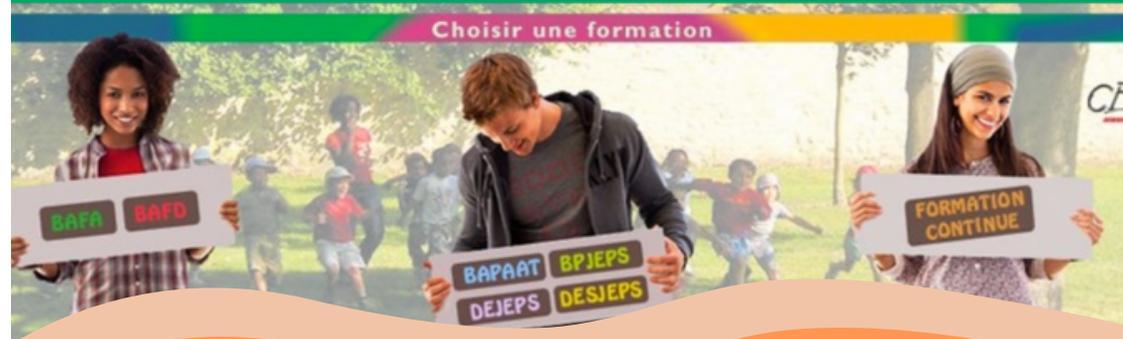
Conditions Générale de ventes

Elles sont disponibles en ligne à l'adresse suivante:

<https://cemea-formation.com/CGV/>



Dernière mise à jour le : 01/06/2021



BP JEPS

Spécialité Animation Culturelle

22 Septembre 2022 au 6 Juillet 2023
à Marseille

Formation possible en
Apprentissage !

Qualiopi
processus certifié



📍 47 rue neuve st Catherine 13007 Marseille

☎ 04 91 54 25 36

✉ marseille@cemea-paca.org

📘 CEMEA PACA

📷 [cemea_paca](https://www.instagram.com/cemea_paca)

CEMEA
L'ELAN FORMATION
Provence Alpes Côte d'Azur

BPJEPS - Animation Culturelle

Prérequis

Conformément à la réglementation, les exigences préalables requises pour accéder à la formation sont :
Ont accès à la sélection, les candidat-e-s qui satisfont aux conditions suivantes :

- Etre âgé(e) de 18 ans au premier jour de la formation

Etre titulaire de l'un des diplômes suivants :

- Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou de Directeur (BAFD)
- Brevet d'Aptitude Professionnel d'Assistant Animateur Technicien (BAPAAT)
- Tout diplôme attestant de compétences à animer un groupe dans le champ de l'animation.
- Ou à défaut être capable de justifier d'une expérience d'animateur/trice professionnelle ou non professionnelle auprès d'un groupe d'une durée minimale de 200 heures au moyen d'une attestation délivrée par la ou les structures d'accueil.
- **+ 1 dossier portfolio de ses pratiques artistiques/culturelles ***
- *dispensé de la production du portfolio, la personne titulaire de l'un des diplômes suivants : baccalauréat art appliqué; baccalauréat technique musique et danse ; baccalauréat art plastique ; baccalauréat cinéma et théâtre.
- les supports techniques du brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien : activités théâtrales ; activités plastiques ; mages et son/radio ; arts et traditions populaires ; activités d'expression corporelle ; livres, lecture, écriture ; activités musicales
- Le PSC1, est obligatoire pour démarrer la formation.

Objectifs

Le BPJEPS mention Animation Culturelle est un diplôme de niveau 4 (BAC). Il atteste que son titulaire est capable de :

- encadrer tout public dans tout lieu et toute structure en prenant en compte les publics ;
- concevoir et mettre en œuvre des projets d'activités culturelles comme supports à l'émancipation individuelle et collective et s'inscrivant dans le projet de la structure dans une équipe pluridisciplinaire ;
- mobiliser les démarches d'éducation populaire pour animer des activités de découverte et d'approfondissement en développant une technique ou une démarche de pratique d'expression ou artistique ou culturelle ;
- accompagner les publics vers la découverte de pratique de forme et de lieu culturel institué ou non ;
- maîtriser la sécurité des pratiquants, des lieux et du matériel et repérer les situations à risque ;
- accompagner les publics dans l'utilisation du numérique dans une démarche citoyenne et participative.

Les types d'emplois principalement visés sont :

Animat.eur.rice culturel.le au sein :

- des collectivités territoriales et des établissements publics
- des associations socioculturelles de toute structure promouvant les activités culturelles

Contenu de la formation

La formation est structurée en 4 unités capitalisables (UC)

UC1 : ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

- Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- Contribuer au fonctionnement d'une structure

UC2 : METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

- Concevoir un projet d'animation
- Conduire un projet d'animation
- Evaluer un projet d'animation

UC3 : CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DES ACTIVITÉS CULTURELLES

- Organiser gérer et évaluer les activités culturelles
- Encadrer un groupe dans le champ des activités culturelles
- Accueillir les publics

UC4 : MOBILISER LES DEMARCHES D'ÉDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION DANS LE CHAMP DES « ACTIVITÉS CULTURELLES »

- Situer son activité d'animation culturelle dans un territoire
- Maîtriser les outils et techniques des activités culturelles
- Conduire des activités d'animation culturelle

Les possibilités de valider un ou des blocs de compétences

Il est possible d'entrer en formation pour valider une ou plusieurs UC.

Un module de positionnement permet de définir, en début de formation, le parcours individualisé de chaque stagiaire. Cette formation est accessible par la voie de la VAE sous réserve de recevabilité par le jury régional VAE : <https://paca.drjcs.gov.fr/spip.php?article367> Pour plus de renseignement, joindre notre secrétariat.

Méthodes utilisées

L'éducation nouvelle, dans la formation, se traduit par :

- La prise en compte de l'individualité par un parcours différencié et adapté autant que possible à chaque stagiaire selon ses capacités et son rythme d'acquisition.
- Le milieu de vie et les communications avec autrui jouent un rôle fondamental. L'ouverture sur l'environnement doit être source d'intérêt et de motivation. L'apprenant est au cœur de son propre apprentissage. La formation s'intéresse davantage à la manière dont chacun s'y prend pour apprendre. Elle s'appuie sur les activités et les interactions entre apprenants et permet que le groupe favorise les formes d'apprentissage coopératif.
- La formation s'appuie sur la prise en compte des représentations des apprenants sur les objets d'apprentissage.
- Pour permettre aux formateurs et aux stagiaires de réguler leurs pratiques, la dimension formative de l'évaluation est utilisée. Elle vise une plus grande autonomie des stagiaires.
- Enfin, c'est par l'éducation nouvelle et les méthodes d'éducation active que la formation répond le mieux à son objectif historique d'émancipation et de participation.

Modalités d'évaluation

Le BP JEPS AC est délivré par la Direction Régionale Académique de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (DRAJES PACA ex DRDJS CS), après validation de chacune des 4 Unités Capitalisables de la formation. Le jury régional, après examen des résultats des épreuves certificatives, arrête une décision concernant les 4 unités capitalisables (UC). Suite au jury final, si validation des 4UC, le diplôme est délivré par la DRAJES. En cas d'échec d'une ou plusieurs Unités Capitalisables, le stagiaire devra se réinscrire sur une formation habilitée pour repasser ses épreuves en vue de l'obtention du diplôme. Il reçoit néanmoins de la part de la DRAJES les attestations des UC acquises.

Modalités et délais d'accès

- Transmettre un dossier d'inscription complet, avant la date limite d'inscription
- Avoir pris connaissance et accepter les Conditions Générales de Vente des Ceméa <https://cemea-formation.com/docs/CGV.pdf>
- Réussir les tests de sélection constitués d'une épreuve écrite et d'une épreuve orale.

Dates clés :

- Temps de formation : 644h de formation en centre et 672h sur le terrain
- Réunion d'info. collective 25 mai, 22 juin et 7 septembre à 10h à Marseille
- Inscription gratuite et obligatoire avant le 7 septembre 2022
- Épreuves d'admission : 29 juin et 8 septembre 2022
- Commission d'Accès à la formation le 19 septembre 2022
- Positionnement : du 22 au 26 septembre 2022

90%
de réussite
à l'examen

+ 84% des stagiaires suivent
la totalité de la formation